



académie salésienne

Les Rendez-vous de l'Académie salésienne

n° 32

***DU COLLIER À L'ANNONCIADE :  
L'ORDRE SUPRÊME DE SAVOIE,  
DE SA FONDATION À SA  
RENAISSANCE (1364-1518)***

*par Stéphane Bontron*

*Conférence du 12 mars 2018*

2018



# **DU COLLIER À L'ANNONCIADE : L'ORDRE SUPRÊME DE SAVOIE, DE SA FONDATION À SA RENAISSANCE (1364-1518)**

par Stéphane Bontron

Membre de l'Académie salésienne

Rendez-vous de l'Académie salésienne du 12 mars 2018

Il y a cinq cents ans naissait l'ordre de l'Annonciade. Naissance ? Plutôt renaissance... Car l'ordre que le duc de Savoie dote en 1518 de nouveaux statuts et d'une nouvelle appellation existe en fait depuis 1364 sous le nom d'ordre du Collier. Entre ces deux dates, s'écoule un siècle et demi d'une histoire méconnue, alternant quelques épisodes emblématiques et des phases d'éclipse ; période au cours de laquelle ont été érigées les fondations de cet « ordre suprême de la très sainte Annonciade » qui sera ensuite durablement considéré, au sein des cours européennes, comme l'un des plus prestigieux.

Rassembler les éléments relatifs à la « pré-histoire » de l'Annonciade permet de suivre l'évolution de cet ordre chevaleresque, tant dans sa conception que dans sa composition, regroupant tout d'abord les capitaines chargés de soutenir Amédée VI dans son expédition d'Orient, puis les hauts dignitaires entourant Amédée VIII et sa famille, et enfin les grands barons autour de Charles le Bon.

Cette évocation historique des premiers temps de l'« ordre suprême de Savoie » est accompagnée de la présentation de certains des aspects les plus caractéristiques du Collier et de l'Annonciade sous l'angle de la phaléristique (c'est-à-dire de l'étude des ordres de chevalerie, des médailles et des décorations ; discipline qui associe connaissances de l'histoire, des institutions, des systèmes de récompenses, des supports et des récipiendaires).

Après avoir présenté les nombreuses raisons qui peuvent conduire à s'intéresser à ce sujet, seront évoqués successivement le temps de la naissance de l'ordre du Collier, sous Amédée VI ; le temps de sa grandeur, sous Amédée VIII ; puis sa décadence dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle ; avant d'aborder la renaissance de 1518.

C'est délibérément que le présent texte est dépourvu de notes et de références ; sauf exceptions, les principales citations sont tirées des ouvrages figurant dans la bibliographie. C'est conformément au principe de cette collection qu'il n'est pas illustré des images présentées lors de la conférence. Pour plus de détail sur l'un et l'autre de ces points, le lecteur pourra se reporter à la communication « L'ordre du Collier à l'époque d'Amédée VIII », à paraître dans *État et institutions, autour du 600<sup>e</sup> anniversaire de l'érection du comté de Savoie en duché*, actes du XLVI<sup>e</sup> congrès des sociétés savantes de Savoie, qui s'est tenu à Saint-Jean-de-Maurienne en octobre 2016.

## Pourquoi étudier les débuts de l'ordre suprême de Savoie ?

Il serait possible de se contenter de raconter une histoire de l'Annonciade comme un élément du « roman national », même si le terme « national » se rapporte ici à la « petite patrie », et cela suffirait pour une conférence riche d'anecdotes sur l'ordre, le prince, les chevaliers, les fastes de la cour, etc. Il est possible aussi de rechercher dans cette histoire plus qu'un récit, de la questionner pour tenter d'y trouver des explications. Même si elle passe par des chemins plus escarpés, c'est cette voie que je me propose de suivre. Voici les principales raisons de cette quête.

### *Une place éminente dans l'histoire de la Savoie*

Bien évidemment, s'intéresser à l'histoire de la Savoie et de sa noblesse, c'est forcément être amené à croiser un jour ou l'autre l'ordre suprême de la très sainte Annonciade, « phalange d'élite, où les plus illustres maisons de Savoie, de Piémont et de France se vantent d'avoir figuré » et au sujet de laquelle le comte de Foras considérait que le fait d'y avoir eu un représentant constituait « la plus belle marque de noblesse pour une famille ».

Témoignage de reconnaissance des princes, marque d'honneur pour les chevaliers, c'est naturellement l'un des moyens d'étudier une élite – certes très peu nombreuse – celle d'hommes qui ont non pas mérité (un ordre de chevalerie n'est pas un ordre de mérite) mais obtenu cette distinction. Dès lors, les conditions d'obtention (c'est-à-dire le dessein du prince) importent autant que la valeur du récipiendaire (valeur qui n'est pas seulement la « vertu » intrinsèque de l'impétrant, mais celle que le prince veut distinguer en le faisant chevalier de son ordre).

Le prince s'invite donc dans la problématique habituelle lorsque l'on étudie une institution, c'est-à-dire la distinction entre l'institution elle-même et les membres qui la composent. En d'autres termes : savoir si l'institution, ici l'ordre, dispose d'une existence propre qui prend le dessus, quels que soient les hommes qui lui appartiennent, ou si ce sont justement ces hommes qui, en unifiant leurs individualités, « font » l'institution, c'est-à-dire modifient au fur et à mesure son identité, ses objectifs, son fonctionnement, etc. La question est ici d'importance puisque si le prince nomme dans l'ordre, les chevaliers ratifient son choix.

### *Une place éminente dans l'histoire des ordres de chevalerie*

En dépassant le cadre de l'histoire locale, l'ordre du Collier mérite, de manière plus générale, un intérêt particulier non seulement par l'empreinte qu'il a laissée, celle d'un ordre ancien, rare et prestigieux, mais aussi parce qu'il a été un précurseur. Son nom initial en témoigne, qu'il porte pour avoir été le premier « ordre à collier », le premier ordre de chevalerie dont l'insigne était

un collier. Et l'on sait que ce choix et cette innovation seront par la suite un modèle largement suivi, donnant naissance non seulement à une véritable floraison de chefs-d'œuvre d'orfèvrerie, « galerie de bijoux aux couleurs chatoyantes d'une grande variété d'inspiration et de formes », mais surtout à l'expression d'une remarquable liberté imaginative et d'une étonnante richesse symbolique, au service de l'affirmation de la puissance du prince, et s'inscrivant au cœur de l'apparat de la cour.

Or pour beaucoup d'ordres plus récents, le collier, souvent même appelé « grand collier » représente aujourd'hui « l'échelon suprême d'une hiérarchie à la fois prestigieuse et mythique », celui réservé à l'élite de l'élite, parfois uniquement au grand maître. Pour l'Annonciade, le collier est le seul grade ou degré de l'ordre : il n'y a pas de hiérarchie entre les chevaliers. Ce n'est pas le collier qui est la récompense suprême, c'est l'ordre lui-même. Et l'Annonciade est d'ailleurs « aussi le dernier ordre qui ait conservé comme seul insigne un collier, accompagné, il est vrai, d'une plaque » apparue tardivement, en 1680.

### *Une question de chronologie*

En 1878, le comte de Foras pouvait affirmer que l'ordre de l'Annonciade « est incontestablement un des plus antiques, des plus relevés et des plus rares ordres de chevalerie existant actuellement en Europe ». L'ancienneté de la fondation de l'ordre est en soi un sujet d'intérêt. Car cette ancienneté fait naître deux questions essentielles pour la compréhension de son histoire et de son évolution.

Tout d'abord, parmi les « grands ordres », c'est-à-dire ceux qui ont marqué l'histoire (que ce soit par leur éclat temporaire ou par le fait qu'ils aient survécu et prospéré), comment se fait-il qu'un ordre venant du comté de Savoie trouve sa place auprès de ceux de royaumes ou de grandes principautés ? Et surtout si tôt, dès le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, au point qu'il puisse être cité comme presque contemporain de celui de la Jarretière (1349), et bien antérieur à ceux de la Toison d'Or (1430), de Saint-Michel (1469) ou du Saint-Esprit (1578) ? En réponse à cette première question, selon Muratore, l'ordre « doit sa renommée à la célébrité de son fondateur, le glorieux Amédée VI de Savoie, dit le Comte Vert, qui fut la personnification de la chevalerie de son époque, et au grand rôle historique que celui-ci joua, ainsi que ses successeurs ». Sans remettre en cause la personnalité de son fondateur, il apparaît évident qu'elle n'a pas suffi, sur le long terme, et que la référence, dans cette phrase, à ses successeurs est bien la plus importante. L'ordre du Collier devenu de l'Annonciade doit sa longévité et beaucoup de sa renommée à l'essor de la maison de Savoie, et au fait que ses princes – comtes puis ducs devenus rois – ont, pour reprendre les mots de Saint-Simon, « eu grand soin de n'en décorer que leur première noblesse et d'en maintenir le choix et la pureté ».

Ensuite, vient la question corollaire : parmi la foule des « petits ordres » créés à cette époque dans de nombreuses cours et principautés de second plan (ordres pour la plupart éphémères, parce qu'il paraissait impossible qu'ils s'imposent dans la durée, et souvent vite oubliés ou « pour lesquels la légende se substitue parfois à l'histoire »), comment se fait-il que l'ordre fondé par le comte de Savoie ait, quasi seul, survécu ? La réponse à cette seconde question semble pouvoir être résolue par une constatation presque tautologique : si le Collier devient l'Annonciade, ce n'est pas seulement qu'il change de nom : c'est un ordre qui évolue ; qui a déjà évolué lorsqu'il était Collier, qui évoluera encore lorsqu'il sera Annonciade. L'ordre suprême de Savoie a épousé plusieurs ambitions successives, qui se sont fanées sans qu'il succombe – peu s'en fallut parfois... – il a connu des phases d'éclipse et d'oubli, mais les princes de la maison de Savoie ont toujours préféré ressaisir l'ancien ordre familial pour lui donner une vocation nouvelle, plutôt que de se prévaloir de cette nouveauté pour s'ériger en fondateurs d'ordres successifs.

#### *L'évolution de la conception d'un ordre de chevalerie*

Car le point principal est bien celui-ci : l'ordre du Collier de l'Annonciade répond successivement à plusieurs conceptions de ce que peut être un ordre de chevalerie. Il s'agit immédiatement d'un ordre de fondation princière et doté d'un strict *numerus clausus*, différant par là des compagnies chevaleresques et des « devises », au recrutement plus large. Il deviendra assez rapidement un véritable « ordre monarchique ». Mais il revêt, au fil du temps, des caractéristiques différentes : sous Amédée VI, il s'agit d'un ordre de chefs militaires ayant prêté vœu de croisade ; sous Amédée VIII, le Collier devient à la fois un ordre de famille et de hauts dignitaires ; et lors de la renaissance de l'ordre sous le nom d'Annonciade, il regroupera essentiellement les grands barons du duché et même plus précisément de ses marches. Nous examinerons plus en détail ces trois conceptions, ces trois fonctions successives de l'ordre.

#### *Une réflexion sur l'écriture de l'histoire*

Enfin, l'un des points intéressants relatifs à l'étude de ce sujet porte sur la manière dont son histoire nous est parvenue, mais aussi sur la façon dont elle s'est construite. Il n'existe aucune relation contemporaine de la création de l'ordre du Collier et les deux premiers récits de cet épisode datent tous deux du début du XV<sup>e</sup> siècle : le premier est le prologue des statuts donnés par Amédée VIII en 1409 et le second un bref passage de la *Chronique de Savoie* de Cabaret, écrite dix ans plus tard. Et si, dans la *Chronique de Savoie*, l'essentiel du propos est de donner la liste des premiers chevaliers, ce sujet ne fera plus l'objet d'aucune étude avant le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle. Entre temps, des versions assez fantaisistes de l'histoire des origines de l'ordre seront conçues

par l'imagination de compilateurs peu soucieux de vérifier leurs affirmations ; elles contribueront donc à embrouiller les curieux si ce n'est les chercheurs, déjà dépourvus de bases solides.

Et lorsqu'un *Catalogue des chevaliers de l'ordre du Collier de Savoie, dict de l'Annonciade*, voit le jour en 1655, encore imparfait, on pourrait imaginer qu'il ouvre la voie à des études plus complètes. Malheureusement, non. L'ouvrage est exceptionnel, spectaculaire et monumental par sa forme (il est quasi intégralement gravé sur bois, et présente avec magnificence, sur une double page in-folio pour chacun des 206 chevaliers recensés, ses « noms, surnoms, qualitez, armes et blasons ») : il en impose ; mais, sur le fond, il n'est pas exempt d'insuffisances. Son auteur, François Capré, en était conscient ; il appelait de ses vœux précisions et compléments ; il envisageait une réédition corrigée, parachevée ; mais le voici immédiatement copié, et de manière servile, dénuée de toute critique. Son travail inabouti se trouve donc *volens nolens* consacré en l'état : il servira ainsi de base incontestée pour ses successeurs, qui restent rares dans les siècles suivants, et qui sont essentiellement des historiographes de l'ordre, peu enclins à la remise en cause de données désormais considérées comme avérées et soucieux seulement de tenir à jour la liste des chevaliers.

Il faudra attendre le début du XX<sup>e</sup> siècle pour assister, avec les travaux du professeur Muratore, à une révision documentée de l'histoire des origines de l'ordre, qui reste une référence. Mais cela n'a pas été suffisant pour mettre en mouvement les historiens, le sujet apparaissant bien trop futile, au regard des préoccupations de l'époque, pour les séduire. Un sursaut d'intérêt vient de chercheurs étrangers, avec notamment les thèses de Boulton à Oxford (1975) et d'Alison Rosie à Édimbourg (1990). Puis le renouveau des études curiales – l'étude des cours princières – a conduit deux chercheurs qui nous sont proches dans le temps et dans l'espace à se pencher de manière approfondie et très fructueuse sur cette matière : Laurent Ripart à Chambéry et Thalia Brero à Genève, à qui nous devons beaucoup des vues nouvelles présentées ici.

Ces nombreux axes d'étude ne seront naturellement pas tous développés ici, mais il est toujours important de percevoir la portée d'un sujet, ne serait-ce que pour se convaincre qu'il s'élève au-dessus de la frivolité dans laquelle certains voudraient le confiner et qu'il mérite qu'on y consacre un peu (!) de temps.

## **L'ordre du Collier sous Amédée VI**

Ceux qui découvrent l'histoire dans Wikipédia peuvent apprendre que : « L'ordre de l'Annonciade fut créé probablement dans le courant du mois de janvier 1362 par le Comte Vert Amédée VI de Savoie, sous le nom d'ordre du Collier. Il succédait ainsi à l'éphémère ordre du Cygne noir, institué par le même Amédée VI, en 1350, à l'occasion du mariage de sa sœur Blanche avec Galéas II Visconti. » (consultation du 25 février 2018).

Il est préférable d'oublier tout de suite ces quelques lignes, au risque de garder en tête au moins quatre idées fausses. Il ne s'agit pas ici d'anti-wikipédisme primaire : ce n'est qu'un exemple, accessible à tous, montrant que l'« état de la science » apparaît bien faiblement relayé ; en effet, le même constat peut être fait, sur support imprimé, par exemple dans la toute récente *Histoire des décorations* de Bertrand Galimard-Flavigny (2017).

### *Le Cygne Noir, précurseur du Collier ?*

Tout d'abord, les travaux de Laurent Ripart ont permis non seulement de « déconnecter » ces deux cercles, mais surtout de mettre en évidence leur différence fondamentale de nature. S'ils comportent des éléments communs, il s'agit toutefois de cercles non concentriques : il faut donc corriger l'idée qui les considère tous deux comme l'œuvre d'Amédée VI, et surtout l'idée qui fait de l'ordre du Collier le successeur et en quelque sorte l'aboutissement du Cygne noir, présenté à tort comme son préfigurateur.

Si le Cygne noir a bien existé, il faut d'emblée lui retirer la qualité d'ordre : c'est au contraire une compagnie chevaleresque, ainsi que l'affirment ses statuts. Si le comte de Savoie, accompagné de son cousin le comte de Genève et de son beau-frère le seigneur de Milan, souscrit à ses statuts, avec onze autres chevaliers de son entourage, entre 1348 et 1350, cela ne permet pas d'affirmer qu'il s'agit là des statuts de fondation. Amédée VI et ses compagnons intègrent donc une compagnie chevaleresque préexistante, dont le champ de recrutement apparaît vaste, tant au regard du nombre de ses membres que de la zone géographique dont ils sont issus. Enfin, le Cygne noir n'apparaît aucunement soumis au pouvoir d'Amédée VI, et y reste même totalement indépendant : la compagnie chevaleresque, espace de solidarité égalitaire, se méfie du lien féodal et fait de sa propre autonomie un élément de réponse au malaise identitaire de l'aristocratie. Au point que la présence même d'un personnage de rang princier en son sein (peut-être considérée comme une tentative de prise de contrôle contre-nature) semble avoir phagocyté la compagnie, dont il n'est ensuite plus question.

Le Cygne noir est donc fondamentalement différent du Collier, puisqu'il ne s'agit pas d'un ordre de chevalerie, encore moins d'un ordre de chevalerie princier et savoyard, et qu'il n'a été ni fondé par Amédée VI ni soumis à son autorité et n'a donc en rien constitué une quelconque marque d'hégémonie du comte de Savoie sur les seigneurs-chevaliers qui le composaient. Voici donc en creux, avant même de l'avoir évoqué, le premier portrait du Collier, qui constitue dans le paysage de l'époque une réalité nouvelle.

### *Pourquoi fonder un ordre de chevalerie ?*

Le temps de l'affirmation de l'autorité princière était venu. Et c'est dans ce contexte que l'on assistait à la naissance des ordres de chevalerie princiers

et locaux, qui se démarquaient tant des compagnies chevaleresques que des grands ordres hospitaliers et militaires (chevaliers de Malte, du Temple ou teutoniques). À quelles préoccupations répondait cette vague de fondations ? Maurice Druon, dans les *Rois maudits*, raconte que « parce que le roi Édouard III, campant dans Calais par lui conquis, avait institué l'ordre de la Jarretière, un jour qu'il s'était plu à rattacher lui-même le bas de sa maîtresse la belle comtesse de Salisbury, le roi Jean II, ne voulant pas demeurer en reste de chevalerie, avait fondé l'ordre de l'Étoile afin d'en honorer son favori espagnol, le jeune Charles de La Cerda » (*Le lis et le lion*, épilogue, chap. I). Cela tient-il à si peu de choses ?

Pour l'ordre du Collier nous ne sommes pas en manque d'origines tout aussi romanesques : la plus avancée dans cette catégorie est certainement celle de Moreau (1619), éminemment profane, qui fait provenir l'insigne « d'un bracelet d'amour appartenant à une dame rencontrée par hasard » ; selon une autre version (Botero, 1601-1603), l'ordre aurait été créé pendant le siège de Saluces « pour éviter le désœuvrement et l'ennui [...] et pour se divertir et pour honorer ses partisans » ; mais on trouve aussi, reprise dans l'*Histoire des décorations* citée plus haut, une version plus politique et mémorielle selon laquelle « Amédée VI, alors comte de Savoie, créait à son tour [l']ordre du “ Collier ou du Lac d'amour ” afin de perpétuer le souvenir du courage que son grand-père Amédée V avait déployé lors du siège de Rhodes par les Turcs en 1310 ». Tout cela peut certes séduire mais n'apparaît guère justifié...

### *Ce que disent les premiers textes*

Revenons-en aux sources les plus anciennes. Dans le prologue des statuts de 1409, Amédée VIII énonce en substance que son grand-père avait « ordonné » un ordre du collier, par la manière de devise à lacs au pendant d'un collier. Cet ordre de quinze chevaliers, dont il était le chef, avait été fondé à l'honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie, de ses quinze joies, des saints du paradis et de toute la cour céleste. Amédée VI avait également fondé la chartreuse de Pierre-Châtel. Mais, des « constitutions et ordonnances » qui avaient été faites et qui devaient être observées par les chevaliers tant en leur vie qu'après leur trépas, on ne pouvait plus alors avoir pleine mémoire « par faute d'escripture ». L'ordre avait néanmoins été « conservé » jusqu'au jour des statuts, tant par son fondateur que par le fils de ce dernier et après eux par Amédée VIII. Dans cette première histoire des origines de l'ordre du Collier, aucun élément de contexte ne vient éclairer cette fondation, aucune date n'est avancée, aucun principe déclencheur n'est évoqué.

La *Chronique de Savoie* quant à elle, situe l'épisode alors qu'Amédée VI avait rassemblé en Piémont son armée pour la guerre de Saluces. Elle relate cette fondation dans les termes suivants, selon la traduction en français moderne de Daniel Chaubet : « L'armée rassemblée, le comte de Savoie décida de fonder un Ordre composé de quinze membres, lui-même et quatorze

chevaliers qu'il avait choisis ; le chiffre de quinze, qui avait été adopté en l'honneur des quinze joies de Notre-Dame, devrait être maintenu en permanence, chaque chevalier étant remplacé à son décès par un nouveau membre. L'emblème en était un collier où il était écrit en lettre d'or : "Fert, Fert, Fert" et auquel étaient suspendus trois nœuds entrelacés. Puis le comte ordonna de fonder une chartreuse, dont les moines auraient pour mission de prier pour le salut des membres de l'"Ordre du Collier" ». (Le texte original, plus explicite notamment au sujet de l'insigne, est retranscrit par Muratore).

C'est sur cette base que la date de fondation de l'ordre fut longtemps (et reste parfois) estimée à 1362 (alors même que la guerre de Saluces date de 1363...). Mais d'autres dates ne manquèrent pas de fleurir : ainsi, pour ne citer qu'un seul exemple, pour Favyn (1620), l'ordre fut fondé dès 1355 et tint son premier chapitre le jour de la Saint-Maurice (ce qui ne manque pas de pittoresque pour un ordre qui avait justement pour particularité de ne pas tenir de chapitre !).

#### *Un ordre votif, fondé en vue de la Croisade*

Les travaux de Muratore portaient notamment sur l'expédition d'Amédée VI en Orient. C'est dans le cadre de ses recherches qu'il a pu dater la fondation de l'ordre au mois de janvier 1364. Le Comte Vert se trouvait alors auprès du pape Urbain V à Avignon et préparait l'expédition contre les Turcs qu'il mènerait en 1366 et 1367. Le comte de Savoie ayant prêté vœu de croisade, cette fondation visait à associer à sa démarche les principaux chevaliers susceptibles de l'accompagner. Et c'est à cette occasion que l'on trouve dans les sources comptables la trace de la confection des colliers destinés aux chevaliers.

L'ordre revêtait ainsi d'emblée une double dimension religieuse : au vœu de croisade était associée la dévotion mariale du fondateur Amédée VI, puisque le Collier fut voué dès son institution au mystère des quinze joies de la Vierge. C'est en rapport avec cette dévotion que fut fixé son *numerus clausus* très limité : quinze chevaliers y compris le comte de Savoie.

L'examen de la documentation disponible, notamment comptable, permet de constater que les seules mentions explicites du Collier (en tant qu'ordre ; et non pas de différents colliers d'orfèvrerie) datent uniquement de l'époque de la croisade, et qu'il n'y est au contraire jamais fait référence au cours des quinze années suivantes. De même, nous n'avons pas connaissance de nominations qui auraient été faites pour remplacer les chevaliers défunts et maintenir le nombre de quinze chevaliers. Dès lors, il peut en être déduit que cette institution, répondant à un objectif momentané, n'était pas destinée à survivre à l'expédition militaire engagée par Amédée VI. Ainsi l'ordre du Collier, bien que de fondation princière et doté d'un effectif restreint, n'apparaît pas constituer dès l'origine un ordre monarchique pérenne ; mais il ne s'agit déjà plus d'une simple compagnie chevaleresque. Ses caractéristiques

sont davantage celles d'un ordre votif, c'est-à-dire d'un ordre « temporaire », uniquement fondé pour permettre à ses membres d'atteindre un but auquel ils se sont voués, et qui cesse d'exister dès cet objectif atteint.

### *Les débuts d'un ordre monarchique*

C'est uniquement avec le testament d'Amédée VI que nous assistons à une mutation de l'ordre en ordre monarchique. Éteint depuis de longues années, l'ordre effectue d'abord une discrète réapparition, d'ordre iconographique, en étant représenté sur une charte de janvier 1382, par laquelle Amédée VI fonde une messe de l'aurore pour la cathédrale de Lausanne. Les conditions de cette réapparition restent énigmatiques. Le contexte pourrait justifier que l'ordre ait été revivifié pour des motifs similaires, puisque le Comte Vert se préparait alors à une nouvelle opération militaire dans le royaume de Naples pour soutenir Louis d'Anjou ; un nouveau contexte de croisade, en quelque sorte, menée cette fois contre Charles III de Duras et Urbain VI. Pourtant, nous n'avons pas connaissance de nouvelles nominations de chevaliers à cette époque.

Dans son testament, qui date du 27 février 1383, avant-veille de sa mort, le Comte Vert ordonne l'établissement à Pierre-Châtel d'un monastère de quinze chartreux (toujours en l'honneur des quinze joies de la Vierge), d'emblée associé à l'ordre du Collier puisque les moines étaient notamment chargés de prier pour les chevaliers de l'ordre. Suivant l'exemple de l'ordre de la Jarretière, Amédée VI consacrait désormais, par cet adossement monastique, le caractère pérenne et monarchique de l'ordre. Il renforçait ainsi le lien entre l'ordre et le prince, ainsi qu'avec la religion.

Cette fondation de la chartreuse de Pierre-Châtel fut rapidement confirmée et mise en œuvre par Bonne de Bourbon, la Grande Comtesse veuve d'Amédée VI, et l'on assista par la suite à un retour des mentions de l'existence de l'ordre du Collier dans les comptes de la Trésorerie générale, sans qu'une réelle vitalité caractérise le règne de son successeur.

### *L'ordre que laisse Amédée VI*

Ce que laisse Amédée VI, c'est donc avant tout un nom, une antériorité, et un ordre désormais pérenne, adossé à un monastère. C'est une base, les fondations de ce qui pourra, au gré de ses successeurs prospérer ou s'éteindre.

Amédée VI lègue donc un ancrage historique et une figure symbolique : quant à l'« outil », il reste à définir...

### **L'ordre du Collier sous Amédée VIII**

C'est ce à quoi va s'employer Amédée VIII, le deuxième fondateur de l'ordre du Collier.

*Les statuts*

Il ne semble pas que l'ordre fondé par Amédée VI disposait de statuts écrits (nous avons vu qu'Amédée VIII évoquait le défaut d'écritures). Amédée VIII dote donc l'ordre de ses premiers statuts écrits, adoptés par Amédée VIII en mai 1409 à Châtillon-en-Dombes et scellés par les quinze chevaliers.

Ils comportent quinze articles. Les quatre premiers portent sur la solidarité entre les membres de l'ordre ; d'abord les chevaliers envers le comte de Savoie, qu'ils doivent aider, servir, favoriser et conseiller (art. 1) ; ensuite le comte envers les chevaliers (2) ; enfin les chevaliers entre eux (3) ; ces solidarités étant néanmoins subordonnées aux obligations d'hommage et de parenté proche (4). Deux articles traitent de la résolution d'éventuels conflits soit entre les chevaliers (5) soit avec le comte (6). Les autres articles évoquent différentes dispositions prévues à la mort des chevaliers et pour leurs funérailles (7 à 14), le dernier (15) consistant en la promesse de respect des précédents.

Les statuts de 1409 prévoient une seule classe dans l'ordre du Collier, caractérisant la fraternité entre les « chivalliers, frères et compaignon dudit ordre » (art. 3), et n'évoquent pas l'existence d'officiers chargés de l'administrer. Hormis les nombreuses dispositions relatives aux funérailles, expressément liées à la chartreuse de Pierre-Châtel, aucun autre cérémonial n'est institué par Amédée VIII. Ces différents points apparaîtront en 1518.

*Quels objectifs ?*

Le Collier tel que défini par Amédée VIII apparaît d'emblée comme un ordre plus élitiste que celui de son grand-père. Il ne s'agit plus de recruter des capitaines dans la force de l'âge, mais de récompenser des services déjà rendus, en particulier en ayant assumé de hautes charges au sein de la cour. Il s'agissait donc de créer un cénacle de grands seigneurs limitativement choisis et dont le souverain souhaitait s'entourer.

Il convient de ne pas sous-estimer l'aspect religieux de l'ordre, et notamment l'importance donnée au rite des funérailles. Une partie de la récompense consistait en « l'assurance que ni leur personne, ni leur âme ne seraient oubliées après leur décès ».

*Quels chevaliers ?*

Plusieurs éléments doivent être pris en compte pour caractériser les chevaliers qui sont nommés au cours du règne d'Amédée VIII. Tout d'abord, le Collier devient un ordre de famille. Il n'y avait auparavant pas eu de membres de la maison de Savoie parmi les détenteurs du Collier hormis les ducs. Amédée VIII décide de nommer son cousin Louis d'Achaïe, mais

surtout il nomme ses fils, Amédée d'abord, puis Louis et Philippe ; ainsi que son frère Humbert le bâtard, et un autre membre d'une branche bâtarde. Louis I<sup>er</sup> nommera également deux de ses fils, Amédée et Janus. Le caractère héréditaire de l'ordre, le lien très étroit avec la famille ducale apparaissent donc désormais avérés. Caractéristiques supplémentaires de l'ordre monarchique.

Quant aux autres chevaliers, leur recrutement évolue : ce ne sont plus chevaliers-capitaines destinés à servir la croisade choisie par Amédée VI. Les « frères et compagnons » nommés par Amédée VIII sont recrutés parmi la haute noblesse, ce qui apparaît normal dans un ordre très fermé et donc nécessairement réservé à une élite. Mais la naissance n'est pas seule en cause. Parmi les seigneurs, il convient de relever que les créations d'Amédée VIII apparaissent tout d'abord sanctionner les éminents services rendus, tant par son ancien précepteur que par les maréchaux de Savoie et autres officiers, gouverneurs ou diplomates. Leur origine géographique est essentiellement située dans la partie septentrionale des États de Savoie. Certaines familles comptent déjà plusieurs chevaliers, mais il ne semble pas que l'appartenance à ces familles ait alors constitué un caractère déterminant et en quelque sorte qu'elle ait primé les mérites personnels des chevaliers.

D'autres chevaliers enfin se voient nommés davantage pour servir la politique territoriale du prince. Il s'agit alors davantage de s'attirer la fidélité que de la récompenser (à moins qu'il s'agisse de panser une soumission assez peu consentante, dans le cas de Thomas III de Saluces), ou même d'un moyen de transiger dans des conflits de succession (Genève et Thoire-Villars, par exemple).

L'ordre du Collier apparaît ainsi, selon l'examen de sa composition, comme un moyen d'honorer la haute noblesse en l'associant à la famille princière, et d'assurer par cette distinction honorifique la récompense des services, de la fidélité, voire de la soumission des chevaliers.

#### *1434-1439 : la préparation de la succession*

Alors même qu'il s'apprête à quitter le monde et à fonder l'ordre de Saint-Maurice pour se retirer à Ripaille, Amédée VIII se soucie encore de l'ordre du Collier. D'abord, le 13 février 1434, il décide d'ajouter cinq dispositions nouvelles aux statuts de 1409. Outre celles relatives aux funérailles des chevaliers, les nouveautés portent d'une part, la faculté de retrait, voire d'exclusion des chevaliers en cas de « reproche d'honneur » (et nous verrons que cet article sera mis en œuvre rapidement) ; d'autre part, la nécessité pour les chevaliers de refuser d'appartenir à un autre ordre. Cette disposition n'est vraisemblablement pas totalement étrangère au fait que l'ordre de la Toison d'Or avait été fondé quelques années plus tôt par le voisin bourguignon, et qu'il ne s'agissait pas de laisser aux intéressés le choix des fidélités.

Ensuite, en cette même année, l'ordre du Collier se voit conférer une place importante lors de la cérémonie solennelle du 7 novembre 1434 par laquelle Amédée VIII institue son fils Louis comme prince de Piémont et lieutenant général du duché : à cette occasion, il remet l'insigne du Collier tant à Louis qu'à son autre fils Philippe, titré comte de Genève, qu'il vient d'armer chevaliers.

Le souci de l'ordre se traduit aussi, en 1439, dans les dispositions testamentaires d'Amédée VIII, notamment par le fait que le duc souhaite excepter de ses « meubles, pierreries [...] et autres choses précieuses » susceptibles d'être partagés par ses héritiers « le collier de l'ordre avec son grand fermoir », au même titre que « la grande croix de sa chapelle, sa couronne ducale [...] et l'anneau de saint Maurice ». L'insigne du Collier fait donc partie des *regalia* du duché.

### *L'ordre que laisse Amédée VIII*

Amédée VIII a achevé la mutation de l'ordre du Collier qu'il avait reçu, en le dotant de règles formelles et en le faisant vivre. Il lègue à son successeur un véritable ordre monarchique, auquel il ne manque plus qu'un cérémonial autre que celui qui régit les seules funérailles des chevaliers. Il a ainsi posé les bases qui permettront à l'Annonciade d'acquérir le prestige qui lui est reconnu. Pourtant, les déboires politiques qui terniront le règne de son fils ne tarderont pas à compromettre, dans ce domaine aussi, les efforts du comte-duc.

### **1440-1518 : un ordre maltraité puis abandonné**

L'heure de gloire du Collier est passée. Félix V semble bien avoir tenté de faire perdurer l'œuvre d'Amédée VIII, mais sa succession échet à un bien mauvais duc, qui fit bien peu de cas de l'ordre de sa maison.

### *Louis I<sup>er</sup> : de l'apparence d'un maintien à l'abaissement de l'ordre*

Nommé lieutenant général du duché, Louis de Savoie s'emploiera à satisfaire les attentes de son père, notamment au regard des souhaits de nomination dont ce dernier lui avait fait part. Devenu duc, ses inconséquences politiques seront un temps atténuées par le droit de regard exercé par son père sur les affaires du duché. Mais dès la mort de l'ex-pape Félix V, le comportement velléitaire et désordonné du duc Louis portent un coup retentissant à l'ordre du Collier en remettant en cause les principes de fidélité portés par les statuts mais aussi la valeur même de l'ordre : il décide de procéder à des exclusions.

Ces exclusions avaient certes été prévues par les dernières modifications apportées aux statuts. Elles pouvaient être de nature à renforcer l'image de l'ordre, à affermir son exemplarité. C'est tout le contraire qui se produisit.

Pour complaire à son favori Compey, le duc Louis entreprit de punir sévèrement les conjurés qui avaient tenté de se débarrasser de ce suppôt du parti chypriote. Parmi eux, trois chevaliers du Collier. Le duc assortit leur peine (de bannissement et de confiscation de leurs biens) d'une exclusion de l'ordre. Exclusion pas seulement symbolique, puisqu'il envoya même son héraut à Mâcon, où les conjurés s'étaient réfugiés, pour leur reprendre leur collier.

L'affaire aurait pu s'arrêter là ; mais elle eut des suites. D'abord les chevaliers exclus allèrent demander justice au roi de France, lequel après moult tergiversations du duc de Savoie, réussit à lui imposer de réintégrer les trois chevaliers dans leurs biens, rangs et honneurs. S'il n'est jamais exprimé clairement que les coalisés ont finalement recouvré le droit de porter leur collier, il ne peut guère en être autrement. Cette réticence montre en tout cas la difficulté, dans l'ordre du symbolique, à rétablir un lien aussi violemment rompu.

Ensuite un autre ancien coalisé, Jacques de Challant, depuis rentré en grâce, fut pressenti pour devenir chevalier du Collier. Il s'offrit le luxe d'infliger à son souverain un camouflet, en refusant la récompense proposée, pour lui montrer que son ordre avait, par sa faute, perdu de son attractivité et de son prestige, et qu'il n'y avait plus guère d'honneur à appartenir à un ordre où la fraternité et la solidarité avaient un caractère révocable et intermittent. C'était remettre en cause, à travers le refus du collier de son ordre, une part du pouvoir du duc ; c'était aussi considérer que la rétribution honorifique ne saurait justifier la soumission aux caprices et aux foucades du prince. La leçon ne semble pas avoir profité au duc, puisqu'elle ne l'empêchera pas de prononcer par la suite, à l'encontre de Jacques de Montmayeur, une nouvelle (et tout aussi éphémère) exclusion de l'ordre.

### *Amédée IX ou le Collier brisé*

Avant que l'ordre ne sombre dans l'oubli et l'abandon pour près de 40 ans, nous assistons sous le règne d'Amédée IX à une sorte de coup de grâce. Il ne s'agit pas cette fois de mauvaise politique, mais au contraire d'une action édifiante, de celles qui ont valu la béatification de notre duc. Écoutons son biographe le chanoine Gonthier : « Un autre jour, entendant sous ses fenêtres un cordier se plaindre d'un nouvel impôt, Amédée mande aussitôt son Conseil. Ayant appris que l'impôt était juste mais que le cordier ne pouvait le payer, il lui fournit de quoi satisfaire le fisc. Enfin, sachant que beaucoup d'autres étaient dans le même cas, il les fit demander, leur distribua tout son argent et brisa même son collier de l'Ordre dont il leur partagea les morceaux ». Considérons symboliquement que c'est par ce collier brisé que s'arrête l'histoire du Collier : les successeurs d'Amédée IX semblent n'avoir pas souhaité en « recoller les morceaux ».

## Les débuts de l'ordre de l'Annonciade

Les conditions de la renaissance de l'ordre suprême de Savoie en 1518, à l'initiative du duc Charles (II ou III) le Bon, n'avaient, jusqu'à très récemment guère passionné les chercheurs (au point même que les statuts édictés alors n'étaient accessibles que dans deux ouvrages assez confidentiels). Elles ont été étudiées par Thalia Brero, dans le cadre de sa thèse sur *Le cérémonial princier à la Cour de Savoie*, car l'un des enjeux de la création de l'ordre de l'Annonciade consistait justement en l'instauration d'un cérémonial visant à asseoir le prestige du duc et de la dynastie.

### *Pourquoi réactiver l'ordre de chevalerie de la maison de Savoie ?*

Il convient tout d'abord de souligner l'incongruité, à cette époque et pour dynastie qui ambitionnait de jouer dans la cour des grands, de ne pas disposer d'un ordre de chevalerie réellement actif – et non pas, ce qu'était le Collier, un vague souvenir qui n'avait plus la moindre trace d'existence. Le pouvoir d'octroyer l'ordre constituait alors l'une des marques de la souveraineté ; toutes les grandes cours européennes s'en étaient convaincues et disposaient d'un tel outil de gouvernement. Au surplus, le fait non seulement de ne pas pouvoir distinguer sa noblesse, mais aussi de ne pouvoir se réfugier derrière l'appartenance à un ordre qui réclamait l'exclusivité, plaçait le duc de Savoie dans une situation d'infériorité, au point de lui faire risquer à la fois une captation de la loyauté de ses vassaux et même, pour lui, une certaine forme de sujétion.

Ainsi le prédécesseur de Charles le Bon, Philibert II le Beau, allié aux Habsbourg, se vit-il à plusieurs reprises proposer par son beau-père de recevoir l'ordre hérité des ducs de Bourgogne. Il refusa avec diplomatie, affirmant « qu'il était assez incliné à entrer dans l'ordre de la Toison d'Or, mais qu'il souhaitait, avant de s'y faire admettre, que le chef et souverain voulût recevoir les marques de certain ordre établi par ses prédécesseurs, ducs de Savoie, et que lui, duc actuel, était d'intention de relever ». La renaissance du Collier avait ainsi déjà été évoquée, au début des années 1500, comme moyen d'éviter de perdre une part de sa souveraineté en entrant, d'une certaine façon, dans la « clientèle » d'un prince plus puissant (et si elle ne fut pas réalisée alors, le souvenir de Philibert II est quant à lui étroitement associé, de manière anachronique, à l'Annonciade qui est très présente à Brou). Sans doute le duc Charles de Savoie a-t-il pu tenir le même raisonnement lorsque le roi de France, cette fois, lui proposa de devenir chevalier de l'ordre de Saint-Michel, ce qu'il se garda bien d'accepter. L'idée de disposer d'un ordre de chevalerie, à la fois comme moyen de gouvernement, de rayonnement, mais aussi de protection, faisait donc son chemin ; elle allait être rendue indispensable par la force des choses.

La création de l'ordre de l'Annonciade semble en effet essentiellement découler du contexte politique. Sur fond de guerres d'Italie voyant s'opposer les visées concurrentes de la France et de l'Empire, la situation extérieure était fort préoccupante pour la Savoie. François I<sup>er</sup> alléguant déjà des droits d'héritage, tentait de faire main basse sur une partie du duché, et de se substituer au « portier des Alpes », obstacle à ses déplacements au-delà des monts. Une déclaration de guerre fut même adressée par le roi de France en 1517, que les diplomates surent annihiler. La situation intérieure n'était pas davantage satisfaisante, avec des troubles à Genève et en Piémont, et l'impossibilité pour le duc Charles d'obtenir les moyens de mettre en œuvre ses projets, notamment en matière de défense.

Dans un tel contexte, il fallait que le duc, qui ne pouvait compter que sur elle, donne des gages à sa noblesse et compense la faiblesse de ses soutiens militaires par une marque d'honneur tangible et recherchée. À défaut de forces palpables, il fallait tout au moins rallier les grands vassaux en leur faisant miroiter une récompense symbolique, prestigieuse... et aussi anciennement ancrée dans l'histoire de la dynastie.

*Les conditions de la renaissance (ou du remplacement ?)*

Le duc Charles décide, en 1518, de « reprendre » l'ordre de ses prédécesseurs en le dotant d'un nouveau nom, qui n'est pas immédiatement celui d'« Annonciade » mais d'abord d'« Annonciation Notre-Dame ». Ce faisant, il intègre dans le nom même de l'ordre, la dévotion mariale chère à la maison de Savoie et qui était déjà présente au cœur de l'ordre du Collier depuis le vœu d'Amédée VI. L'insigne évolue en même temps que le nom, et si la symbolique ancienne est maintenue, de nouveaux éléments s'y ajoutent : un médaillon, présentant « l'Annonciation que feist l'ange Gabriel a la glorieuse Vierge », doit désormais pendre au collier, lequel est également enrichi de « quinze roses blanches et vermeilles [...] ensemble les quinze laqs d'ordre avec la devise de noz antecesseurs ».

Autre nouveauté d'importance : le duc crée également un cérémonial consistant notamment en la réunion périodique des chevaliers en chapitre et en l'instauration d'une fête de l'ordre, de nature bien plus pieuse que profane, autour de la date de la fête religieuse de l'Annonciation (le 25 mars, neuf mois avant Noël). Les conditions matérielles de cette fête (d'après les descriptions qui sont données de celles tenues en 1519 à Chambéry et en 1520 à Turin), qui donnent une place prépondérante au duc, non pas avec les chevaliers mais au-dessus d'eux et bénéficiant d'un traitement différent, consacrent la supériorité du prince et visent à le sacrifier par une sorte de liturgie qui s'articule autour de lui. La fête est l'occasion à la fois d'illustrer de manière solennelle la piété tant du duc que de la dynastie et de démontrer avec éclat, aux yeux de sa cour et de ses sujets associés à tant d'apparat, le pouvoir du souverain. C'est aussi la manifestation d'une forme religiosité princière mise au service de l'affirmation,

à la cour de Savoie, d'un nouveau mode d'exercice du pouvoir, le passage à l'« État moderne ».

Ce changement de nom et de symbolique, ainsi que la création de ce cérémonial, étaient les principales caractéristiques visibles du renouveau de l'ordre, mais la volonté du prince se traduisait en fait par des changements bien plus profonds. La rénovation de l'ordre passait en effet par une modification radicale des statuts, en s'inspirant de ceux de l'ordre de la Toison d'Or – voire en les recopiant purement et simplement. À cet égard, il convient de noter que cette référence très marquée ne peut pas être considérée comme un signe particulier adressé au grand voisin, puisque l'ordre fondé par le duc de Bourgogne en 1430 (et qui s'était d'ailleurs alors inspiré des statuts donnés par Amédée VIII au Collier), constituait à l'époque un modèle insurpassable en matière de chevalerie, de distinction et d'apparat et que d'autres ordres (et en premier lieu l'ordre de Saint-Michel, pourtant fondé par Louis XI en 1469 comme une nouvelle manifestation de sa lutte contre le Téméraire) s'inspirèrent aussi très ouvertement des statuts de la Toison d'Or.

Que faut-il donc retenir d'autre de ces statuts signés le 11 septembre 1518 à Chambéry ? Un accroissement du nombre des chevaliers, passant de 15 à 20 (accroissement seulement théorique, puisque toutes les places ne seront pas pourvues). La création de quatre officiers chargés d'administrer l'ordre. Un aspect politique surtout, avec la plus grande emprise du souverain sur ses chevaliers : une exigence de loyauté entière (c'est-à-dire non partageable), un droit de regard du duc sur les engagements, sur les alliances, sur les conflits et même sur les déplacements de ses vassaux, également astreints à une présence obligatoire aux fêtes. En supprimant les dispositions voulues par Amédée VIII, dont peu subsistaient dans les nouveaux statuts, et notamment celles régissant la fraternité entre tous les chevaliers, duc compris, Charles le Bon modifiait très nettement la structure même de l'ordre. Le poids du collier se faisait plus lourd et l'honneur insigne qui découlait, pour le chevalier comme pour sa maison, de l'appartenance à l'ordre avait un coût en termes d'autonomie (autant au sens d'indépendance que de liberté), à tel point qu'il fallut se résoudre à accompagner d'avantages pécuniaires l'octroi du collier de l'ordre, en l'occurrence par une coquette pension annuelle destinée, n'en doutons pas, à panser quelques blessures d'amour propre.

### *Qui furent les premiers chevaliers de l'Annonciade ?*

Charles le Bon prit le temps de constituer sa promotion de fondation de l'ordre de l'Annonciade : en fait les nominations des chevaliers n'ont pas été annoncées simultanément, mais se sont étalées dans le temps. Et cette promotion inaugurale ne remplit pas l'intégralité des places vacantes : non seulement les cinq nouvellement créées ne sont pas affectées, mais même les quinze premières ne sont pas non plus toutes attribuées. Seuls onze chevaliers

sont nommés avant la première fête de l'Annonciade, nombre bientôt réduit par les premiers décès. Car il ne faut pas chercher une quelconque cohérence en termes d'âge dans cette promotion : quelques vieillards côtoient des adolescents. Que signifient cette retenue et cette diversité ? Frilosité du prince qui ne dispose pas de candidats suffisamment sûrs, ou ménagement de l'avenir en conservant le moyen de récompenser de nouvelles fidélités ou de s'assurer la loyauté future ?

Thalia Brero formule deux constats au sujet de ces chevaliers : d'abord, « sous le principat de Charles II, ils semblent avoir été sélectionnés moins pour leur profil personnel que d'après les familles auxquelles ils appartenaient et les terres que ces dernières détenaient », ensuite que des considérations géostratégiques ont vraisemblablement présidé à ces nominations car, hormis le cas de deux chevaliers proches parents du duc, tous les chevaliers étaient possessionnés dans des zones frontalières (même si, dans les États de Savoie, les zones frontalières sont nombreuses...).

Il s'en infère que le projet du prince est peut-être plus vaste qu'on pourrait le croire : l'idée selon laquelle il aurait souhaité « fédérer une noblesse aux tendances centrifuges » et en tout cas très hétérogène, doit également intégrer le fait que ces nominations correspondent aussi à une sorte de « plan de défense » de ses États, en renforçant le lien avec ces seigneurs des marches, y compris ceux possessionnés au sud des Alpes (qui avaient été jusque-là fort peu pourvus en colliers) et y compris les chevaliers étrangers. Cette idée semble encore corroborée par un troisième constat : une forte corrélation entre la nomination dans l'ordre et le statut des familles concernées. Il apparaît ainsi que les chevaliers sont principalement issus de familles auxquelles le duc a accordé la dignité comtale, ou, lorsque ce n'est pas encore le cas, qui la revêtiront par la suite. Et qui sont par ailleurs pourvues de hautes charges dans l'appareil de l'État.

L'objectif principal de la fondation de l'Annonciade semblerait ainsi avoir été, à un moment où l'avenir du duc de Savoie apparaissait bien sombre, de tenter, dans un effort quasi-désespéré, de protéger ses États en s'assurant la loyauté et la fidélité de son aristocratie frontalière, laquelle devient, par les titres comme par les honneurs, l'élite des grands barons.

### *L'ordre que laisse le duc Charles*

Force est de constater que si tel était l'objectif, il n'aura pas été atteint. Les failles de 1517 n'ont pas pu être suffisamment colmatées et les risques se sont concrétisés. Les chevaliers de l'Annonciade se rangent finalement, sans concertation et sans se soucier des prescriptions de leur duc souverain grand maître, auprès de l'un ou l'autre des belligérants. La guerre est finalement déclenchée par la France qui ne tarde pas de faire de la Savoie un ancien duché désormais envahi et administré par l'occupant, sans existence jusqu'en 1559.

Mais sans regarder aussi loin, il est possible de considérer qu'un autre objectif aura, lui, été correctement rempli. Pour s'imposer dans le concert des principales cours européennes, il fallait se mettre au diapason et, comme elles, être doté d'un ordre de chevalerie prestigieux. L'enjeu était également important pour le duc de Savoie, puisqu'il s'agissait de rehausser le prestige de sa maison, d'accroître sa visibilité au sein des cours européennes (étant rappelé que la maison de Savoie était déjà la recherche d'une couronne, celle de Chypre).

Cet objectif-là semble avoir été atteint puisque, selon Thalia Brero, à l'issue de cette rénovation de son ordre par les statuts de 1518, « le duché de Savoie était désormais doté d'un ordre de chevalerie conforme, au niveau de ses statuts et de son cérémonial, à l'ordre anglais de la Jarretière, l'ordre français de Saint-Michel et à l'ordre de la Toison d'Or, alors passé aux mains impériales des Habsbourg. Le prestige de la Savoie s'en trouvait accru et les chevaliers de l'Annonciade, en mission dans une cour étrangère pour servir les intérêts du duché, pouvaient bénéficier d'une considération certaine liée à cette dignité ».

## Conclusion

Cette excursion dans les cent cinquante premières années de l'ordre du Collier devenu de l'Annonciade nous a permis d'apprécier la pertinence des choix des ducs de Savoie. Privilégiant l'ancrage historique à la gloire personnelle, ils ont su inscrire leur ordre dynastique dans la durée en maintenant la référence à l'ancêtre fondateur, alors qu'ils faisaient par ailleurs primer l'adaptabilité sur la continuité, en ce qui concerne le contenu même recouvert par la notion d'ordre de chevalerie. L'ordre suprême de Savoie garde ainsi son antériorité tout en sachant évoluer : c'est là le gage de sa survie, même si cela peut troubler un observateur plus soucieux de catégories que de nuances.

Mais les options retenues en 1518, qui apparaissent comme une rupture plus marquée (changement de nom, modification radicale des statuts, instauration d'un cérémonial etc.) et ne sont en fait pas davantage couronnées de succès en termes de pérennité, compte tenu des événements, ne seraient-elles pas plutôt de nature à infirmer cette thèse, si l'on s'en tenait là ? Charles le Bon « fondateur de l'ordre de l'Annonciade » se serait-il fourvoyé en s'écartant par trop du modèle de ses devanciers ?

La question est séduisante, mais elle ne se pose pas, car justement l'histoire de l'Annonciade ne s'arrête pas là ; l'ordre est à nouveau relevé et son destin se poursuivra encore longtemps. Après avoir recouvré ses États, le duc Emmanuel-Philibert, celui que Cibrario nomme « le second fondateur de la dynastie », devient également, en 1570, le second fondateur de l'Annonciade... et ainsi le quatrième fondateur de l'ordre suprême de Savoie.

Révisant à nouveau les statuts, il assume la synthèse en réintégrant au sein des dispositions voulues par son père celles qui dataient d'Amédée VIII. Il capitalise ainsi l'ensemble du patrimoine symbolique et historique légué par ses prédécesseurs. Et cette fois pour installer l'ordre dans une véritable période de continuité, pour le faire accéder à la sphère des « grands ordres », avant même que ses successeurs ne coiffent la couronne royale.

Et si Emmanuel-Philibert était en fait le véritable fondateur de l'Annonciade ? C'est une autre histoire !

### Bibliographie historique

Les principales sources spécialisées publiées auxquelles il a été recouru sont, par ordre chronologique de publication :

Capré, François. *Catalogue des chevaliers de l'ordre du Collier de Savoie, dict de l'Annonciade, avec leurs noms, surnoms, qualitez, armes et blasons* [...]. Turin : Zavatte, 1654.

Boisseau, Jean. *Les Noms, qualitez, armes et blasons, des illustres chevaliers de l'ordre de Savoie, dit de l'Annonciade* [...] ; avec le nombre & le temps de chaque creation, depuis l'an de grace mil trois cens cinquante-cinq, jusques à present. Paris : G. Clausier, 1657.

Cigna Santi, Vittorio Amedeo. *Serie cronologica de'cavalieri dell'ordine supremo di Savoia detto prima del Collare indi della santissima Nunziata*. Turin : Stamperia reale, 1786.

Cibrario, Luigi. *Statuts et ordonnances du très-noble ordre de l'Annonciade précédées d'une notice historique du même ordre et suivies du catalogue des chevaliers*. Turin : s. n., 1840.

Foras, Amédée de. *Chevaliers de l'ordre du Collier de Savoie dit de l'Annonciade appartenant au duché de Savoie de 1362 à 1860*. Grenoble : Allier, 1878 (tiré-à-part de l'*Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, Grenoble, 1863-1938, t. I, p. 405-435).

Claretta, Gaudenzio. *Statuti antichi inediti e statuti recenti dell'ordine supremo della SS. Annunziata*. Torino : Candeletti, 1881.

Manno, Giulio. Les roses et la médaille au collier de l'Ordre de Savoie. *Savoie et Savoyards : une page d'histoire chablaisienne, actes du VIII<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes de Savoie*, Thonon, 1886, p. 247-253.

Muratore, Dino. Les origines de l'ordre du Collier de Savoie, dit de l'Annonciade. *Archives héraldiques suisses*, 1909, t. 23, p. 5-12 et 59-66 et 1910, t. 24, p. 8-16, 72-88 et 372-373.

Dubois, Frédéric-Théodore. Les chevaliers de l'Annonciade du Pays de Vaud. *Archives héraldiques suisses*, 1911, t. 25, p. 78-83 et 129-140 et 177-187.

*Elenco dei cavalieri dell'Ordine Supremo della SS. Annunziata nel sesto centenario della fondazione (1362-1962)*. Cascais : s. n., 1962.

Prunas Tola, V. *L'ordine supremo della SS. Annunziata : seicento anni di storia (1362-1962)*. Milano : Rizzoli, 1963.

Pastoureau, Michel. De la croix à la tiare : Amédée VIII et l'emblématique de la Maison de Savoie. *Amédée VIII - Félix V premier duc de Savoie et pape (1383-1451), colloque international, Ripaille-Lausanne (23-26 octobre 1990)*, sous la dir. de B. Andenmatten, A. Paravicini Bagliani, Lausanne, 1992, p. 89-104.

Boulton, D'Arcy Jonathan Dacre. *The Knights of the Crown, the monarchical orders of knighthood in later medieval Europe (1325-1520)*. Woodbridge : Boydell press, 2000, 2<sup>e</sup> éd. (la 1<sup>re</sup> en 1987).

Ripart, Laurent. Du Cygne Noir au Collier de Savoie : genèse d'un ordre monarchique de chevalerie (milieu XIV<sup>e</sup>-début XV<sup>e</sup> siècle). *L'affermarsi della corte sabauda : dinastie, poteri, élites in Piemonte e Savoia fra tardo medioevo e prima età moderna*, sous la dir. de L. Gentile, P. Bianchi, Torino, 2006, p. 93-113.

Ripart, Laurent. Sociabilité aristocratique et religion princière : l'exemple des ordres princiers de chevalerie savoyards (milieu XIV<sup>e</sup>-milieu XV<sup>e</sup> siècle). *Les lieux de sociabilité religieuse à la fin du Moyen Âge, Journées d'études des 19-20 avril 2002*, sous la dir. de P. Paravy et I. Taddei, Grenoble, 2006, p. 75-91.

Brero, Thalia. La fête de l'ordre de l'Annonciade, une innovation cérémonielle du duc Charles II de Savoie. *Mémoires de cours : études offertes à Agostino Paravicini Bagliani*, sous la dir. de B. Andenmatten, Lausanne, 2008, p. 303-333.

Brero, Thalia. Les funérailles des chevaliers de l'ordre du Collier et de l'Annonciade (Savoie, XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles). *Mourir à la cour : normes, usages et contingences funéraires dans les milieux curiaux à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne*, sous la dir. de B. Andenmatten, E. Pibiri, Lausanne, 2016, p. 111-151.

Brero, Thalia. La loyauté contre un collier : l'ordre de chevalerie savoyard, instrument de fidélisation de l'aristocratie frontalière ? *Annales de Bourgogne*, 2017, t. 89, n° 3-4, p. 57-75.

### Bibliographie iconographique

Les représentations figurées des insignes de l'ordre correspondant à l'époque étudiée et présentées lors de la conférence peuvent être consultées dans les ouvrages suivants :

Cassina, G. *Catalogue de l'exposition du 700<sup>e</sup> anniversaire de la consécration solennelle de la cathédrale de Lausanne en 1975* au Musée historique de l'ancien évêché, en particulier notice 117, p. 152.

Carassi, Marco, dir. *Il Tesoro del Principe : titoli, carte, memorie per il governo dello Stato*. Turin, 1989, catalogue de l'exposition de l'Archivio di Stato di Torino, en particulier notice 69, p. 188-189 et notice 70, p. 190.

Baptiste, N. *Armatus Corpus, princes et chevaliers (1330-1530)*, catalogue de l'exposition du château de Morges, en particulier fig. 40, p. 56, fig. 43, p. 59, fig. 88, p. 98, fig. 94, p. 102, fig. 98, p. 106, fig. 190, p. 187.

### Bibliographie phaléristique

En l'absence de conservation d'insignes témoins des périodes concernées, on pourra néanmoins se reporter, pour le plaisir des yeux, à trois catalogues d'exposition publiés sous les auspices de la Société des amis du musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, qui présentent des insignes postérieurs :

Chefdebien, Anne de, Humbert J.-M., dir. *Grands colliers : l'orfèvrerie au service d'un idéal*. Paris : Société des amis du musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, 1997, en particulier p. 68-70.

Chefdebien, Anne de, Kelche, Jean-Pierre, dir. *Honneur et gloire : les trésors de la collection Spada*. Paris : Société des amis du musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, 2008, en particulier p. 124-129.

Chefdebien, Anne de, Wodey, L., dir. *Écrins impériaux : splendeurs diplomatiques du Second Empire*. Paris : Société des amis du musée national de la Légion d'honneur et des ordres de chevalerie, 2010, en particulier p. 50-51, 80-81 et 159-160.

Ainsi qu'à deux catalogues de vente, portant également sur des insignes postérieurs à la période étudiée ici :

Maigret, T. de. *Armes anciennes et souvenirs historiques, décorations*. Paris, vente des 7 et 8 novembre 2013, p. 166 et 167, lot 513 : plaque.

Beaussant Lefèvre. *Ordres et décorations, collection Paul Demogé*. Paris, vente des 5 et 6 décembre 2017, p. 20 et 21, lot 58 : petit collier.

Et à un article relatant une vente symbolique :

Fina, G. Il Collare di Cibrario, *Best Bid (the magazine of Bolaffi auctions)*, 2014, n° 1, p. 37-39.

Achévé d'imprimé  
au premier trimestre 2018 sur  
les presses de l'imprimerie Photoplan

Éditeur : Académie salésienne (association)  
Conservatoire d'art et d'histoire  
18 avenue de Trésun 74000 ANNECY  
Directeur de la publication : Laurent Perrillat  
Imprimerie : Photoplan, 9bis, rue de Malaz, 74600 Seynod  
Parution : mars 2018  
Dépôt légal : à parution  
Prix : 2 €  
N° ISSN : 2265-0490